

CONSEIL MUNICIPAL – REUNION DU 28/09/2009

Date de convocation : 21/09/2009

Date d'affichage : 21/09/2009

L'an deux mil neuf, le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Joël LELARGE, Maire, assisté de Mesdames Christiane DEBAISIEUX, Jeannine ALNET, Edith PATY, Mesdemoiselles Isabelle CARDON et Mathilde HEBERT, Messieurs Jean-Pierre TOUZE, Lionel CHAINON, Georges GUENET, Jean JACQUES et Yann LEBOURG.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé et signé.

1) Décision budgétaire modificative

Les services de la Préfecture ont demandé la mise en conformité des informations concernant les emprunts avec la nomenclature M14 dans la présentation du budget primitif.

Le prestataire informatique de la mairie a proposé la mise en place d'un logiciel/module emprunts répondant aux normes en vigueur.

Cette dépense de 250 € TTC n'ayant pas été prévue en début d'année, le compte 208-0000/logiciels n'a pas été approvisionné.

Il s'avère que la Commune dispose encore d'un budget de 1000 € sur le compte 2183-0000/ordinateur école, qui ne sera finalement pas utilisé.

Il convient donc de réaliser les modifications suivantes :

- | | |
|--------------------|---------|
| - Compte 2183-0000 | - 250 € |
| - Compte 208-0000 | + 250 € |

Sur lesquelles le Conseil a donné son accord.

2) Devenir de la mare résidence Marquaise

Monsieur Hervé RUPIN, propriétaire d'un lot à bâtir (Permis de Construire délivré) de la résidence Marquaise, souhaite se rendre acquéreur de la mare située dans ce lotissement afin de l'entretenir.

Bien qu'il s'agisse d'une transaction privée, le Conseil souhaite émettre un avis, compte tenu en particulier des prescriptions du PLU concernant les mares.

Après en avoir délibéré, le Conseil se déclare non opposé à cette vente, mais tient à préciser plusieurs remarques :

- l'obligation de maintenir la mare dans ses dimensions actuelles

- la nécessité de respecter le cahier des charges du lotissement en ce qui concerne la mare, et les droits des propriétaires des autres lots de cette résidence
- la sécurisation des lieux vis-à-vis des enfants et autres personnes vulnérables
- l'utilisation de végétaux non proscrits par le PLU et le cahier des charges du lotissement.

3) Dossier assainissement des eaux usées

Un grand projet de travaux d'assainissement est en programmation pour 2010.

Les travaux sont estimés à 841 000 €, dont 220 000 € pour le Neubourg et 621 000 € pour la commune de Vitot.

2 projets de financement ont été remis par le bureau d'études, avec 2 options :

- avec la rue de l'école
- sans la rue de l'école (école comprise)

Le bureau d'études SEEN a terminé la phase de pré-étude des travaux d'assainissement des eaux usées programmés sur la commune en 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Monsieur le Maire à missionner ce même bureau d'études pour piloter maintenant l'ensemble du projet, seconde phase dont les honoraires ont été évalués à 14 800 € H.T.

Monsieur le Maire explique la situation : sachant que deux emprunts arriveront à terme respectivement en 2010 puis 2012, cela pourrait permettre de les « remplacer » par de nouvelles échéances dues à un nouvel emprunt, qui serait lancé pour financer les travaux de 2010, et qui pourrait être étalé sur 25 ans à un taux de 3,80%, voire sur 30 ans si cela se révèle nécessaire.

4) Etude d'un pass foncier

Il y avait finalement deux dossiers de pass foncier à étudier.

Mais le Conseil a estimé que par manque d'informations financières concrètes il n'était pas possible de délibérer lors de cette séance.

Ces deux demandes seront donc mises à l'ordre du jour du prochain Conseil.

5) Point sur le PLU

Ce sujet sera de nouveau abordé lors d'un prochain Conseil, Monsieur LELARGE ayant demandé aux membres du Conseil de réfléchir individuellement aux possibilités offertes dans la commune pour un éventuel développement de l'urbanisation.

6) Questions diverses

Transport scolaire

Certains élèves du lycée Decrétot à Louviers ont cours le mercredi après-midi, mais il n'existe aucun transport scolaire pour le retour sur Vitot.

Madame ALNET et Mademoiselle HEBERT doivent contacter Monsieur FLANQUART au SITS afin de voir si une solution est envisageable.

Repas des aînés

Monsieur LELARGE rappelle que le traditionnel repas des aînés aura lieu le dimanche 25 octobre à la salle d'activités communales.

Point urbanisme

Un seul nouveau dossier de permis de construire a été déposé depuis la dernière séance du Conseil, celui de Monsieur et Madame LEMARCHAND pour un lot de la résidence Marquaise.

La séance est levée à 22h45.

Le prochain Conseil Municipal est prévu pour le lundi 26 octobre 2009 à 20h30.